

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral 2025

Centres communautaires d'alimentation du
Canada



centres communautaires d'alimentation
du CANADA la bonne nourriture n'est qu'un début

Résumé des recommandations

- **Recommandation n° 1 :** S'engager à réduire l'insécurité alimentaire de 50 % et à éliminer l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2021
- **Recommandation n° 2 :** Créer des programmes de soutien du revenu permettant d'assurer la dignité des personnes âgées de 18 à 64 ans vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté
 - **Proposition n° 1 :** Transformer le crédit pour la TPS/TVH en une Allocation pour l'épicerie et les besoins de base
 - **Proposition n° 2 :** Transformer l'Allocation canadienne pour les travailleurs en un Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler
- **Recommandation n° 3 :** Étendre la Prestation canadienne pour les personnes handicapées de manière à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté chez toutes les personnes en situation de handicap
- **Recommandation n° 4 :** Améliorer le régime d'assurance-emploi afin d'aider tous les travailleurs et toutes les travailleuses
- **Recommandation n° 5 :** Assurer un accès équitable aux programmes de prestations et aux programmes sociaux du fédéral
- **Recommandation n° 6 :** Honorer et renforcer la souveraineté alimentaire des personnes noires et autochtones

Introduction

Il peut être difficile de l'imaginer dans un pays aussi riche que le Canada, mais près **d'une personne sur quatre vit de l'insécurité alimentaire**, c'est-à-dire un accès insuffisant à la nourriture en raison de difficultés financières.^{1,2} L'augmentation du coût de la vie, un marché du travail précaire et un filet social désuet font qu'il est difficile pour des millions de personnes de satisfaire leurs besoins essentiels comme l'alimentation, le logement et l'achat de médicaments.^{3,4} En situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, les gens font des compromis sur la qualité et la quantité de leurs aliments et se privent de nourriture.¹ L'insécurité [RFI] alimentaire a des conséquences négatives sur la santé ⁵ et prive les personnes de leur droit fondamental à l'alimentation. Le Canada doit faire mieux.

Centres communautaires d'alimentation du Canada travaille avec près de 400 organisations alimentaires communautaires afin de concrétiser notre vision : que chaque communauté bénéficie d'un endroit consacré à la nourriture où il est possible de cultiver l'esprit d'appartenance, la santé, le bien-être et la justice sociale. Notre présence partout au pays nous permet d'être aux premières loges du stress que vivent tant de nos voisin·e·s. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à **adopter un objectif de réduction de l'insécurité alimentaire** dans ce budget. Pour atteindre cet objectif, nous recommandons des **mesures d'aide au revenu et des améliorations au filet social** afin que les ménages en situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté puissent vivre en santé et dans la dignité.

Enfin, les communautés autochtones et noires connaissent des niveaux disproportionnés d'insécurité alimentaire et de pauvreté et, paradoxalement, ont un accès limité aux prestations de soutien du revenu et aux programmes sociaux. Nous demandons donc au gouvernement d'**offrir un accès équitable à toutes les prestations fédérales et de renforcer la souveraineté alimentaire des populations autochtones et noires.**

Contexte : l'insécurité alimentaire au Canada

La crise de l'insécurité alimentaire ne cesse de s'aggraver au Canada, et une intervention du fédéral est nécessaire. En 2023, 8,7 millions de personnes ont vécu de l'insécurité alimentaire – une augmentation de 26 % par rapport à 2022 – et près des trois quarts d'entre elles ont connu de l'insécurité alimentaire modérée ou grave.²

L'insécurité alimentaire affecte tous les aspects de la vie : Elle brise des relations, rend malade et complique la recherche ou le maintien d'un emploi.^{6,7} La nourriture est la première chose que l'on coupe dans son budget pour répondre à d'autres besoins essentiels comme le paiement du loyer ou de l'hypothèque ou l'achat de médicaments.^{7,8}

L'insécurité alimentaire est un problème de revenu, et certains groupes y sont particulièrement vulnérables. Par exemple :

- En raison de l'insuffisance des mesures de soutien du revenu et des mesures sociales, 41 % des familles monoparentales dirigées par une femme vivent de l'insécurité alimentaire.¹
- 31 % des personnes célibataires vivant seules connaissent l'insécurité alimentaire, car beaucoup d'entre elles dépendent d'un seul revenu pour subvenir à leurs besoins essentiels.²

L'insécurité alimentaire est aussi un problème d'équité : Elle a un effet disproportionné sur certaines populations, principalement en raison du racisme et de la discrimination systémique. Par exemple :

- Les personnes autochtones, noires et racisées vivent deux à trois fois plus d'insécurité alimentaire que les personnes blanches.⁹
- 30 % des ménages dont le principal soutien économique vit avec un handicap connaissent l'insécurité alimentaire, contre 18 % des familles dont le principal soutien économique ne vit pas avec un handicap.¹⁰

Pourtant, les programmes de soutien du revenu peuvent réduire de façon importante l'insécurité alimentaire et ses effets négatifs. De telles réductions sont bien documentées dans une étude sur l'Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti et l'assurance-emploi.¹¹

Recommandations

1. S'engager à réduire l'insécurité alimentaire de 50 % et à éliminer l'insécurité alimentaire grave d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2021

Le Canada surveille l'insécurité alimentaire dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, mais ce suivi n'est lié à aucune cible. Nous proposons la cible de réduction susmentionnée afin de garantir que les interventions soient menées rapidement et ciblées efficacement et que le gouvernement soit tenu responsable.

En cohérence avec la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable des Nations Unies, nous recommandons que 2021 soit l'année de référence et 2030, l'année cible.

Pour des résultats équitables, les efforts déployés pour atteindre l'objectif de réduction de l'insécurité alimentaire doivent tenir compte des groupes touchés de façon disproportionnée.

Nous demandons donc instamment au gouvernement de créer un groupe de travail sur la réduction de l'insécurité alimentaire composé de personnes ayant déjà vécu de l'insécurité alimentaire et de spécialistes du domaine alimentaire et d'autres domaines connexes. Ce groupe de travail :

- conseillera le gouvernement fédéral
- recensera et recommandera les mesures nécessaires pour atteindre cette cible de réduction de l'insécurité alimentaire

2. Créer des programmes de soutien du revenu permettant d'assurer la dignité des personnes âgées de 18 à 64 ans vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté

Même si elles connaissent des taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté parmi les plus élevés, les personnes âgées de 18 à 64 ans ont peu d'options en matière de soutien du revenu.^{6,12} Dans le contexte actuel de précarité du marché du travail et de crise de l'abordabilité, le simple fait d'obtenir un emploi ne suffit plus pour joindre les deux bouts.^{3,6}

Nous recommandons les deux propositions suivantes pour aider ce groupe de la population :

Proposition n° 1 : Transformer le crédit pour la TPS/TVH en une Allocation pour l'épicerie et les besoins de base

Bien qu'utiles, les versements du crédit pour la TPS/TVH sont beaucoup trop faibles, en particulier pour les personnes à faible revenu. Nous appuyons la proposition du Conseil d'action sur l'abordabilité de transformer le crédit pour la TPS/TVH en **une [Allocation pour l'épicerie et les besoins de base](#) permanente qui aiderait à compenser l'augmentation du coût des nécessités de base pour les personnes de moins de 65 ans ayant des revenus faibles ou modestes.**

Établie en fonction du revenu et administrée par le système fiscal, l'Allocation fournirait chaque mois jusqu'à :

- 150 \$ pour les adultes de 18 à 64 ans (plafonnée à 1800 \$ par an, contre 496 \$ dans le cadre du crédit actuel pour la TPS/TVH)
- 50 \$ par enfant (plafonnée à 600 \$ par an)

Grâce aux versements mensuels, et non plus trimestriels, les bénéficiaires de l'Allocation disposeraient d'un revenu plus stable qui les aideraient à satisfaire leurs besoins essentiels.

Une fois mise en œuvre, l'Allocation permettrait d'aider jusqu'à 9,7 millions de personnes, dont plus de la moitié vit avec un faible revenu. Afin de cibler les personnes qui en ont le plus besoin, le niveau de revenu à partir duquel l'Allocation commence à diminuer progressivement serait porté à 24 824 \$, contre 42 335 \$ actuellement avec le crédit pour la TPS/TVH. La mise en œuvre de l'Allocation coûterait 16,4 milliards de dollars par an.

Proposition n° 2 : Transformer l'Allocation canadienne pour les travailleurs en un Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler

L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est le principal programme canadien de soutien du revenu pour les travailleur·euse·s de 18 à 64 ans, en particulier les personnes à faible revenu. Or, elle n'aide pas les personnes sans emploi qui se butent à des obstacles économiques les empêchant de chercher et d'obtenir un emploi.¹³

Transformer l'ACT en un [Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler](#) (SCAAT) permettrait de venir en aide à un plus grand nombre de personnes âgées de 18 à 64 ans composant avec l'insécurité alimentaire et la pauvreté. **Cela est possible en supprimant l'exigence de revenu d'emploi et en augmentant le plafond des revenus.**

S'il était mis en œuvre, le SCAAT viendrait en aide à 3,1 millions d'adultes célibataires en situation de pauvreté (contre 1 million dans le cadre de l'ACT) et réduirait la grande pauvreté de 9 % à 39 % chez les adultes célibataires, selon leur province/territoire de résidence.¹² La mise en œuvre du SCAAT coûterait 8 milliards de dollars par an.¹²

Si la marge de manœuvre budgétaire est limitée, le SCAAT pourrait être mis en œuvre progressivement en supprimant **l'exigence de revenu d'emploi de 3 000 \$ pour l'ACT, mais en maintenant tous les autres paramètres de l'ACT**. Cette mesure coûterait 1,03 milliard de dollars et transformerait de façon considérable la vie de personnes souvent ignorées.

3. Étendre la Prestation canadienne pour les personnes handicapées de manière à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté chez toutes les personnes en situation de handicap

Au Canada, **1 personne en situation de handicap sur 8 âgée de 15 ans et plus vit avec la pauvreté**, contre 1 sur 14 pour les personnes sans handicap âgées de 15 ans et plus.¹⁴

Dans le budget 2024, le gouvernement s'est engagé à verser 6,1 milliards de dollars pour lancer la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) et à fournir une prestation mensuelle maximale de 200 \$ à environ 600 000 personnes en situation de handicap qui bénéficient du Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Cette aide est bien trop faible pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dans la dignité. De plus, comme le CIPH est difficile à obtenir, beaucoup de personnes n'en bénéficieront pas.

Nous soutenons les demandes du secteur pour ce budget, à savoir :

- **augmenter le montant de la prestation.** Un montant de 200 \$ est loin de créer l'équité pour les personnes en situation de handicap.
- **élargir les conditions d'admissibilité et améliorer l'accès à la PCPH** en inscrivant automatiquement toute personne qui bénéficie déjà d'une aide provinciale/territoriale au titre du handicap. Le processus de demande de la PCPH doit être simple, fluide et rapide.
- **personnaliser la prestation** – plutôt que de la soumettre au contrôle du revenu familial – afin d'assurer l'indépendance et la dignité des personnes en situation de handicap.
- **veiller à ce que la PCPH vienne compléter – et non remplacer – les programmes gouvernementaux de soutien existants** et qu'elle soit exclue

de toute récupération provinciale, territoriale ou fédérale.

4. Améliorer le régime d'assurance-emploi afin d'aider tous les travailleurs et toutes les travailleuses

Le régime d'assurance-emploi (AE) du Canada offre un soutien du revenu indispensable aux travailleur·euse·s pendant les périodes de chômage [RF2] involontaire.¹⁵ Les prestations d'AE réduisent le risque d'insécurité alimentaire de 23 % dans les ménages comptant au moins une personne bénéficiaire.¹⁶

Or, le régime exclut de nombreuses personnes qui exercent un travail atypique ou précaire.¹⁵ Ces personnes ne peuvent souvent pas atteindre le seuil de 420 à 700 heures travaillées.¹⁵

De plus, le taux de remplacement de revenu du régime – 55 % en moyenne – est l'un des plus faibles des pays de l'OCDE.^{17,18} Des prestations inadéquates contribuent aux cercles vicieux de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.

Nous recommandons au gouvernement de renforcer l'AE par les moyens suivants :

- **faire passer de 420-700 à 300 le nombre d'heures assurables, pour tou·te·s les travailleur·euse·s**
- **garantir l'accès aux prestations pour tou·te·s les travailleur·euse·s, y compris :**
 - les travailleur·euse·s autonomes et à la pige et les travailleur·euse·s migrant·e·s
 - les personnes qui occupent plusieurs emplois et qui perdent un de leurs emplois
 - les travailleur·euse·s qui quittent volontairement un emploi précaire et mal rémunéré pour chercher un meilleur emploi
- **porter les prestations à 85 % du revenu antérieur pour les travailleur·euse·s à faible salaire et à 75 % pour tou·te·s les autres travailleur·euse·s.**

5. Assurer un accès équitable aux programmes de prestations et aux programmes sociaux du fédéral

La production d'une déclaration de revenus annuelle est nécessaire pour déterminer l'accès aux programmes de prestations fédéraux administrés par le système fiscal du Canada.^{19,20} Or, de nombreuses personnes se heurtent à des obstacles, par exemple sur le plan linguistique et technologique, qui les empêchent de remplir leur

déclaration. Au Canada, une personne sur dix ne produit pas sa déclaration de revenus, ce qui laisse chaque année près de 2 milliards de dollars en prestations non réclamées.²¹

Au pays, les populations autochtones et racisées, les locataires, les personnes en situation de handicap et les adultes célibataires vivant seul·e·s – les mêmes groupes qui connaissent des taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté disproportionnés – sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés à naviguer dans le système fiscal.^{19,20}

Le gouvernement devrait assurer un accès équitable aux programmes fédéraux par les moyens suivants :

- **fournir des informations claires** sur toutes les mesures de soutien du revenu, dans plusieurs langues, dans des formats accessibles et sur plusieurs plateformes et tribunes.
- **simplifier tous les processus de production de la déclaration de revenus**, notamment en rendant les formulaires faciles à comprendre et à remplir et en instaurant le remplissage automatique pour des déclarations « simples ».
- **consulter et financer** les groupes de population qui rencontrent des difficultés à naviguer dans le système fiscal, de même que les organismes locaux qui les soutiennent, afin de mettre au point des services d'aide adaptés sur le plan culturel permettant de comprendre le système fiscal et la production de déclarations.
- **appliquer une évaluation de l'impact sur l'équité raciale** à tous les programmes de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté afin qu'ils fonctionnent de manière équitable et profitent aux populations touchées de façon disproportionnée.

6. Honorer et renforcer la souveraineté alimentaire des personnes noires et autochtones

Nous appuyons les appels lancés au gouvernement fédéral par les organisations et les communautés autochtones et noires de tout le Canada :

- **respecter le principe d'intendance partagée du Canada.** Le gouvernement doit honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre d'accords de nation à nation, à savoir partager avec les peuples autochtones les responsabilités de protection de toutes les ressources naturelles du Canada.
- **améliorer l'accès au territoire.** Le gouvernement doit :
 - désigner des terres réservées exclusivement à la chasse, à la pêche et à

- la cueillette pour les peuples autochtones
- financer adéquatement les organisations dirigées par des Noir·e·s, au service des Noir·e·s et mandatées par des Noir·e·s afin de leur permettre l'accès à la terre pour des programmes de souveraineté alimentaire dirigés par des Noir·e·s
 - **accroître le financement du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)** et allouer 40 % des fonds du FIAL à des initiatives qui renforcent la souveraineté et la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et noires.
 - **réformer le programme Nutrition Nord Canada** de façon à ce qu'il soit axé sur les besoins particuliers des peuples autochtones en matière d'insécurité alimentaire, conformément aux données disponibles.²²
 - **recueillir et publier des données raciales à jour et utilisables, et financer des études menées par des personnes autochtones et noires sur l'insécurité alimentaire** afin de garantir que les expériences des Autochtones et des Noir·e·s soient équitablement prises en compte dans les politiques sur l'accès à la terre, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Références

1. Li, T. et al. (2023). *Household food insecurity in Canada 2022*. <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>
2. Statistique Canada. (2024). Tableau 13-10-0834- 01. Insécurité alimentaire selon le type de famille économique. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request_locale=fr
3. May, B. (2019). *Emploi précaire : comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*. Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>
4. Statistique Canada. (2022). *La hausse des prix a une incidence sur la capacité de la plupart des Canadiens à assumer leurs dépenses quotidiennes*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>
5. PROOF. (s.d.). *What are the implications of food insecurity for health and health care?* <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/what-are-the-implications-of-food-insecurity-for-health-and-health-care/>
6. Centres communautaires d'alimentation du Canada. (2023). *Sonner l'alarme quant à la nécessité d'investir dans les adultes célibataires en âge de travailler*. <https://cfccanada.ca/CMSPages/GetFile.aspx?guid=575724cc-c10a-420d-880d-1452a7fc3e37>
7. Fafard St-Germain, A.-A. et Tarasuk, V. (2018). *Prioritization of the essentials in the spending patterns of Canadian households experiencing food insecurity*. <https://doi.org/10.1017/S1368980018000472>
8. Men, F. et al. (2019). Prescription medication nonadherence associated with food insecurity: a population-based cross-sectional study. *CMAJ Open*, 7(3), E590–E597. <https://doi.org/10.9778/cmajo.20190075>
9. Statistique Canada. (2024). Tableau 13-10-0835- 01. *Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques*. <https://doi.org/10.25318/1310083501-fra>
10. Uppal, S. (2023). *L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>
11. Idzerda, L. et al. (2024). Public policy interventions to mitigate household food insecurity in Canada: A systematic review. *Public Health Nutrition*, 27(1), e83.

- <https://doi.org/10.1017/S1368980024000120>
12. Kapoor, G. T. et al. (2022). *How to reduce the depth of single adult poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement*. Maytree et Centres communautaires d'alimentation du Canada.
<https://maytree.com/wp-content/uploads/canada-working-age-supplement-report.pdf>
 13. Tabbara, M. (2021). *What is the Canada Workers Benefit, and how could it be better?* Maytree.
<https://maytree.com/wp-content/uploads/What-is-the-Canada-Workers-Benefit.pdf>
 14. Statistique Canada. (2024). *Tableau 11-10-0090- 01. Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité*.
<https://doi.org/10.25318/1110009001-fra>
 15. Institute for Research on Public Policy. (2022). *How to modernize Employment Insurance: Toward a simpler, more generous and responsive program*.
<https://irpp.org/wp-content/uploads/2022/05/EI-Report-FINAL.pdf>
 16. Men, F. et Tarasuk, V. (2023). Employment Insurance may mitigate impact of unemployment on food security: Analysis on a propensity-score matched sample from the Canadian Income Survey. *Preventive Medicine*, 169, Article 107475. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2023.107475>
 17. Emploi et Développement social Canada. (2024). *Assurance-emploi et prestations régulières : Montant que vous pourriez recevoir*. Emploi et Développement social Canada, gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/montant-prestation.html>
 18. Organisation de coopération et de développement économiques (s.d.). *Benefits in unemployment, share of previous income*. Consulté le 17 juillet 2024 à
<https://www.oecd.org/en/data/indicators/benefits-in-unemployment-share-of-previous-income.html>
 19. Bureau de l'ombudsman des contribuables. (2020). *Les droits des contribuables à l'ère numérique : les avantages et les risques de la numérisation pour les populations vulnérables dans le contexte de l'impôt sur le revenu au Canada*. Ottawa : Bureau de l'ombudsman des contribuables.
<https://www.canada.ca/content/dam/oto-boc/special-reports/Taxpayers%20in%20the%20Digital%20Age%20FINAL%20FR.pdf>
 20. Stapleton, J. (2018). *A fortune left on the table: Why should low-income adults have to pass up government benefits?* Toronto: West Neighbourhood House.
<https://openpolicyontario.s3.amazonaws.com/uploads/2018/06/INFORMAL-A-Fortune-Left-R3.pdf>
 21. Robson., J. et Schwartz, S. (2020). Who doesn't file a tax return? A portrait of

non-filers. *Canadian Public Policy*, 46(3), 323–339.

<https://doi.org/10.3138/cpp.2019-063>

22. Galloway, T. et Li, N. (2023). Pass-through of subsidies to prices under limited competition: Evidence from Canada's Nutrition North program. *Journal of Public Economics*, 225, 104971. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2023.104971>